

Rectorat

D.A.R.E.I.C

Délégation
Académique aux
Relations
Européennes,
Internationales et à la
Coopération

Dossier suivi par
Christophe GARGOT

Téléphone
04 42 91 72 81

Mél.
ce.dareic@ac-aix-
marseille.fr

28 bd Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex
1

Guide d'accompagnement du cahier des charges en vue de l'obtention du label Euroscol

1. Introduction

Ce guide fournit conseils et aide aux établissements et écoles candidat.es à l'attribution du label Euroscol au sein de l'Académie d'Aix-Marseille.

Les équipes de la DAREIC et les inspecteurs en langues vivantes sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans le déroulé de la démarche.

Pour toutes correspondance, merci de bien vouloir adresser vos messages à euroscol.dareic@ac-aix-marseille.fr.

2. Attribution des points par autoévaluation

Les établissements et écoles candidatent conformément au cahier des charges fourni par la DAREIC. Ils/elles sont invité.es dans un premier temps à définir les points qu'ils/elles peuvent s'attribuer en fonction des actions européennes déjà mises en place et à venir. Dans le cahier des charges est proposé le nombre de points maximum que l'établissement ou l'école candidat.e peut obtenir pour chacune des thématiques : p.ex. *25 points pour la mobilité des élèves*.

Ces thématiques sont complétées par des critères d'évaluation obligatoires, recommandés ou optionnels qui ne correspondent pas forcément à tous les profils d'établissements et d'écoles lors de la candidature. (P.ex. 2.4. *L'établissement bénéficie de la présence d'enseignants de DNL certifiés ou habilités à dispenser des enseignements en langue étrangère.*) Pour autant le fait d'attester, de manière argumentée, que la démarche en vue de répondre positivement aux critères d'évaluation obligatoires est en cours, peut suffire à l'attribution du maximum de points.

Chaque établissement/ école renseigne donc son niveau d'atteinte des critères mentionnés et s'attribue en fonction de son profil le nombre points qu'il/elle estime correspondre à son ouverture européenne.

Ce premier travail d'autoévaluation sera suivi d'une vérification par les équipes de la DAREIC (points attribués par la commission académique). Il est donc nécessaire pour les établissements et écoles de décrire précisément et concrètement ainsi que de documenter avec concision

toutes les actions européennes menées dans les cinq dernières années ou celles à venir.



2/7

3. Etat des lieux et perspectives

Dans le dossier de candidature, il ne s'agit pas seulement de présenter l'état actuel des actions européennes menées mais également de faire figurer les projets envisagés par l'établissement ou l'école sur les thématiques européennes. Ces projets sont présentés avec toute la précision nécessaire et doivent être pris en compte à part entière dans l'attribution des points. L'établissement ou l'école se dotera d'un référent « Europe » ou constituera une « Team Europe » dont les coordonnées seront dûment indiquées dans le dossier de candidature.

4. Précisions sur la grille d'évaluation

Thématique	Aides/précisions
<p>DEMARCHE D'OUVERTURE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DANS LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT</p> <p>Stratégie, pilotage et évaluation</p>	<p>L'ouverture européenne est ancrée dans le projet d'école/ d'établissement ou du moins elle est en passe de l'être. Le projet de labellisation est soumis au conseil d'école ou au CA.</p> <p>Le travail en réseau et les partenariats locaux sont indispensables à cet ancrage européen.</p> <p>Les actions internationales de l'école ou de l'établissement sont planifiées dans le calendrier scolaire. Elles sont débattues en conseil de cycles et/ou pédagogique puis elles font l'objet d'une auto-évaluation par les équipes.</p> <p>Un point d'étape annuel est présenté au conseil d'école ou au CA puis transmis à la DAREIC.</p>
<p>DEMARCHE D'OUVERTURE</p>	<p>Comment l'établissement assure-t-il la promotion interne et externe de son label ?</p> <p>- Page internet dédiée à l'ouverture européenne ;</p>



3/7

<p>EUROPEENNE ET INTERNATIONALE</p> <p>DANS LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT</p> <p>Communication et valorisation</p>	<ul style="list-style-type: none">- Actions éducatives menées auprès des partenaires de l'école (parents, instances éducatives locales, collectivités territoriales, associations, médias, etc.) ;- Promotion des outils européens de reconnaissance des parcours et des mobilités (passeport Europass pour les élèves et personnels, Euromobipro, Youthpass etc.).
<p>DEMARCHE D'OUVERTURE</p> <p>EUROPEENNE ET INTERNATIONALE</p> <p>DANS LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT</p> <p>Partenariats</p> <p>MOBILITES ET ACTIONS</p> <p>Développement des compétences linguistiques et interculturelles</p>	<p>L'établissement collabore-t-il avec des établissements de son réseau ou avec des partenaires extrascolaires sur les questions européennes ?</p> <p>Quelle est la contribution concrète de l'établissement candidat ?</p> <p>Le Centre d'Information Europe Direct Provence (eurocircle.fr) facilite les contacts avec des partenaires extérieurs</p> <p>L'enseignement d'une LCE et de deux langues étrangères équivaut à un enseignement dans trois langues étrangères.</p> <p>L'établissement fera la promotion auprès de ses enseignants de la certification complémentaire qui donne lieu chaque année à la rentrée à la publication d'un BA spécifique (à vérifier). Les enseignants mettent à disposition de leurs élèves leurs compétences linguistiques et culturelles dans le cadre d'ateliers en langues étrangères, d'EPI ou dans l'ordinaire de la classe.</p>



4/7

	<p>Sont concernées ici les certifications Cambridge, Cervantes en 2^{nde} option européenne et KMJ pour les élèves germanistes de 3^e et 2^{nde}, Europass et Mobipro en lycée professionnel, etc.</p> <p>L'établissement donne aux élèves allophones la possibilité de présenter le DELF scolaire et valorise l'acquisition de la langue française.</p>
<p>MOBILITES ET ACTIONS</p> <p>Mobilité des personnels éducatifs</p>	<p>L'établissement offre aux enseignants la possibilité de séjourner dans les pays dont les langues sont enseignées (voyages ou bourses d'étude dans le cadre d'Erasmus+, job shadowing, mobilité entrante, etc.)</p> <p>L'effet de ces mobilités sur les compétences interculturelles est-il évalué ?</p> <p>Dans quelle mesure est-ce que les enseignants « rentrant d'un séjour à l'étranger » sont impliqués dans le renforcement des compétences interculturelles au sein de l'école ou de l'établissement ?</p>
<p>MOBILITES ET ACTIONS</p> <p>Actions pédagogiques et interculturelles européennes</p>	<p>Est-ce que l'école ou l'établissement organise des actions éducatives à dimension européenne (concours, journée de l'Europe, journée franco-allemande, semaine des langues, journée européenne des langues, etc.) ?</p> <p>Le site du Ministère de l'Education nationale peut être ainsi consulté : www.education.gouv.fr (Europe et International)</p> <p>Les cultures plurielles sont-elles représentées dans l'établissement lors d'occasions festives ? p.ex. fête de l'école pour le premier degré.</p>



5/7

	<p>Quelles actions sont mises en place en faveur du développement interculturel des élèves et des personnels ?</p> <p>Quelle forme d'interaction est mise en place avec les partenaires étrangers ?</p>
<p>MOBILITES ET ACTIONS</p> <p>Mobilité d'élèves</p>	<p>L'établissement offre aux élèves la possibilité de séjourner dans les pays dont les langues sont enseignées (voyages ou bourses d'étude pour les enseignants dans le cadre d'Erasmus+, job shadowing, mobilité entrante pour les adultes et les élèves, mobilité sortante individuelle et collective pour les élèves, mobilité virtuelle Etwinning, etc.)</p> <p>L'effet de ces mobilités sur les compétences interculturelles est-il évalué ?</p> <p>Dans quelle mesure est-ce que les élèves « rentrant d'un séjour à l'étranger » sont impliqués dans le renforcement des compétences interculturelles au sein de l'école ou de l'établissement ?</p>

5. Formalités

L'établissement/ l'école devra utiliser dans son dossier de candidature ce courrier type :

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint notre dossier de candidature au label Euroscol que nous vous remettons en date du 1.2.20..., dans le respect du délai imparti. Nous nous permettons de vous préciser les éléments suivants :

- *Le cahier des charges a été intégralement renseigné*
- *Les critères d'évaluation que notre établissement satisfera sont mentionnés et motivés dans le dossier*
- *La référence à d'éventuelles pièces jointes figure dans le cahier des charges*
- *Un recensement des activités et actions passées ainsi qu'une présentation des activités et actions à venir ont été joints au dossier.*

Pour tout complément d'informations et toute question relative à notre dossier de candidature, n'hésitez pas à contacter (Merci de renseigner les coordonnées téléphoniques et l'adresse email du chef d'établissement ainsi que celles de la personne qui coordonne les projets européens au sein de l'établissement)



Cordialement

Le dépôt de la candidature s'effectuera auprès du service de la DAREIC.

6/7

L'établissement s'assurera que le dossier de candidature est complet et que son autoévaluation repose sur une analyse pertinente.

Exemple:

Thématique	Nombre de points max.	Points attribués par l'établissement	Analyse par l'établissement candidat
Stratégie, pilotage et évaluation	30	20	Extrait du projet d'établissement : « L'ouverture à l'international représente un aspect essentiel de notre profil. Notre établissement entend dans sa mission d'éducation et de formation préparer les élèves à vivre en Europe. Dans le quotidien de l'établissement, cette exigence est prise en compte par le biais de contenus pédagogiques correspondants, de projets et de contacts avec le monde européen et international. P.ex., tous les élèves germanistes ont la possibilité de participer en classe de 4 ^e à un échange avec l'établissement partenaire de Düsseldorf. Tous les élèves hispanistes ont la possibilité de participer en classe de 3 ^e à un



7/7

			<p>voyage linguistique en Andalousie.</p> <p>Le chef d'établissement, la CO-Psy et l'ATI se rendent cette année en Finlande pour un voyage d'étude portant sur la thématique du climat scolaire. Les élèves de 3^e participent à un concours européen autour de la commémoration du centenaire de la première Guerre mondiale. »</p>
--	--	--	--